

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0189

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terraillon - Diverses actions d'amélioration de la gestion de proximité et soutien dans les copropriétés dégradées (vacance) - Conventions de participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, diverses actions visant à améliorer la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) ont été mises en place depuis quelques années.

Cette année 2001, deux actions concernant l'appui à la présence de proximité des syndic seraient à poursuivre pour améliorer la vie quotidienne des habitants, à savoir :

- le soutien à la maîtrise d'œuvre sociale de Logirel,
- le soutien au syndic de Terraillon.

1 - Le soutien à la maîtrise d'œuvre sociale de Logirel

Depuis 1991, la société Logirel intervient en tant que bailleur social à la suite du rachat et de la réhabilitation de 228 logements dans les copropriétés de Terraillon et Caravelle. Elle est, de plus, devenue syndic de la copropriété Caravelle en 1993. Au titre de ces deux fonctions, la société Logirel a mis en place une maîtrise d'œuvre sociale. Cette fonction de proximité et de médiation (visites, permanences) s'exerce en direction des locataires les plus fragiles et des copropriétaires en difficulté.

Pour cette action, sous maîtrise d'ouvrage de la société Logirel, le coût total est de 340 000 F TTC, soit 51 832,67 €. Le plan de financement serait le suivant :

- commune de Bron	50 000 F
- Etat	70 000 F
- Logirel	170 000 F
- Communauté urbaine	50 000 F

2 - Le soutien au syndic de Terraillon

Cette action a pour objectif de continuer un travail de proximité qui s'avère indispensable pour les habitants : des permanences sur le site sont tenues tous les après-midi. De plus, le syndic sera présent dans toutes les réunions partenariales qui le nécessitent.

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage de la régie Gambetta, aurait un coût total de 250 000 F TTC, soit 38 112,25 €. Le montage financier serait le suivant :

- commune de Bron	50 000 F
- Etat	50 000 F

- régie Gambetta	100 000 F
- Communauté urbaine	50 000 F

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement, par la Communauté urbaine, des participations financières suivantes :

- 50 000 F, soit 7 622,45 € nets de taxes pour le soutien à la maîtrise d'œuvre sociale à Logirel,
- 50 000 F, soit 7 622,45 € nets de taxes pour le soutien au syndic de Terrailon à la régie Gambetta.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participations financières à passer avec la société d'HLM Logirel et la régie Gambetta.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452 pour les deux actions GSP.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,